

MAEC DOM - VERGER SPECIALISE

Cahier des charges		VER1	VER2	VER3
Surfaces éligibles	<p>Surfaces éligibles : vergers et autres cultures pérennes et semi-pérennes (hors ananas et hors banane), y compris les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) pérennes.</p> <p>L'exploitant engage les surfaces qu'il souhaite (mesure localisée) pour une durée de 5 ans.</p>		-	
Critères d'entrée ou d'éligibilité	<p>Si retenu pour le territoire : fournir un diagnostic initial de moins de X années, $X \leq 5$ ans.</p> <p>Les caractéristiques du diagnostic et la nécessité de le rendre obligatoire ou non sont précisées sur chaque territoire pour chaque mesure ouverte.</p>		non rémunéré	
Obligations du cahier des charges	<p><u>Enregistrer les pratiques</u> : l'agriculteur est dans l'obligation d'indiquer toutes les pratiques réalisées à la parcelle.</p> <p>Couverture de l'inter-rang sur chaque parcelle : mettre en place et entretenir un couvert herbacé OU un paillage du sol d'origine végétale exclusivement.</p> <p>Avoir un taux de X% d'unités d'azote d'origine organique sur le nombre d'unités d'azote total.</p> <p>$X \geq 30$</p> <p>Interdiction d'utilisation d'engrais azotés minéraux.</p> <p>Interdiction d'utilisation d'herbicides de synthèse sur toute la surface.</p> <p>Mettre en œuvre des pratiques de lutte agro-écologique conformément au diagnostic agroenvironnemental initial (dispositifs agroécologiques, pièges de surveillance et de lutte contre la mouche des cultures tropicales, ramassage et export pour destruction des fruits tombés non commercialisables, mise en place et utilisation de 2 augmentariums/ha, traitements par tâches par biocontrôle, traitements à base d'argile pour les mangues et certaines variétés d'agrumes notamment).</p>	716,30 €	716,30 €	716,30 €
		357,85 €		
			1 192,83 €	1 192,83 €
		654,10 €	654,10 €	654,10 €
				310,00 €
Total surcoûts et manques à gagner (€/ha)		1 728 €	2 563 €	2 873 €
% coûts de transaction		0%	0%	0%
Montant de l'aide (€/ha)		1 728 €	2 563 €	2 873 €